



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUN 2020

n° 16-2020

OUVERTURE D'UN POSTE D'ASSISTANT/E COMPTABLE

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **VENDREDI 26 JUN 2020 à 10 heures à SAINT-LO par visioconférence et en présentiel** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine), par convocation du 16 juin 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT En présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE En visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente du SMPH
M. Jean-Manuel COUSIN En visioconférence	Conseiller régional
M. Jean-Claude BRAUD En présentiel	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE En visioconférence	Conseiller départemental
M. Loïc RENIMEL En présentiel	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH

Membres suppléants:

M. Louis JANNIERE En présentiel	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Représentant M. Gilles QUINQUENEL
Mme Catherine SAUCET En présentiel	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô Représentant M. François BRIERE

ETAIENT EXCUSES :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Gilles QUINQUENEL	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

OUVERTURE D'UN POSTE D'ASSISTANT/E COMPTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition du personnel de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) auprès du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ;

Vu le rapport de séance du Président du SMPH ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres participants,

Considérant la mobilité externe exercée le 1^{er} juin par l'agent de gestion comptable mis à disposition par l'IFCE auprès du SMPH pour assurer les missions de suivi administratif et comptable,

DECIDE la création d'un poste de gestionnaire administratif selon les modalités suivantes :

Intitulé du poste :	Gestionnaire administratif
Grade cible :	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Niveau de classification :	C2

AUTORISE la modification des dispositions de la délibération n°05-2020 du 4 mars 2020 portant sur la classification des emplois et du RIFSEEP selon les conditions présentées au tableau figurant en **pièce ci-jointe**.

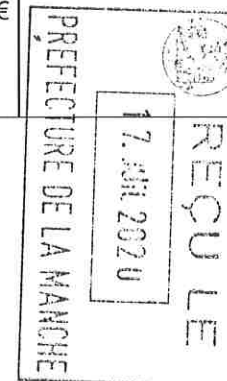
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT



Filière	Emploi	Nombre de postes	Niveau de classification	Grade cible de référence		RI cible (base politique RH CD)	CIA
		0	A9				
		0	A8				
		0	A7				
		0	A6				
		0	B6				
Administrative	Responsable événementiel	1	B5	Rédacteur principal 1ère classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude correspondant à Bac + 2 et une expérience avérée dans le domaine de la gestion d'événementiels. Assure sous la responsabilité du directeur l'organisation des événements en disposant une capacité à résoudre des problèmes touchant à l'organisation logistique et administrative et à la communication. Est en contact avec de multiples externes nécessitant une capacité à négocier à défendre les intérêts du syndicat mixte tout en proposant un service de qualité,	480,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Assistant communication	2	B4	Rédacteur - rédacteur principal 2ème classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude correspondant à Bac + 2 et une capacité à proposer et concevoir et mettre en œuvre en autonomie des outils de communication que ce soit en interne ou en externe, dans le respect du plan de communication défini au sein du syndicat mixte. Nécessite des capacités à apporter des conseils et à porter un argumentaire auprès d'interlocuteurs internes et externes,	400,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Gestionnaire administratif	1	C2	Adjoint administratif principal 1ère classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude correspondant à Bac. Nécessite de capacité à gérer en autonomie mais dans le respect de procédures, des activités de suivi administratif et comptable	330,00 €	Dans la limite du plafond



Sportive	Responsable du centre équestre	1	B5	Educateur des activités physiques et sportives - éducateur des activités physiques et sportives principal 1 ère classe	Emplois nécessitant un niveau d'étude correspondant à un BAC + 2 et une expérience avérée dans le domaine de la gestion d'équipements de sport équin, une très forte autonomie, une capacité à résoudre des problèmes touchant à la fois à la gestion administrative et technique et à l'encadrement de projet pédagogique du centre équestre. Assure l'encadrement hiérarchique de l'équipe du centre équestre et assure la responsabilité du bon fonctionnement du centre dans le respect des objectifs définis par le syndicat mixte.	600,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Educateur - centre équestre	2	B4	Educateur des activités physiques et sportives - éducateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	Emplois nécessitant un niveau d'étude correspondant à un BAC + 2. Dispose d'une large autonomie pour planifier et organiser les actions pédagogiques dont l'agent assure la mise en œuvre. Assure sous la responsabilité du responsable du centre équestre la gestion de l'entretien des équipements sportifs et participe à l'organisation des événements sportifs.	400,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
Technique	Coordinateur technique	1	B4	Technicien – technicien principal 2ème classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau BAC + 2. Encadre hiérarchiquement l'agent technique en charge de l'entretien des structures et fonctionnellement le prestataire externe en charge de l'entretien des espaces verts. Dispose d'une autonomie pour organiser et contrôler le programme de travaux d'entretien du site, dans le respect des objectifs définis pour la gestion du site.	400,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Chef d'équipe	1	C3	Agent de maîtrise _ agent de maîtrise principal	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau BAC PRO. Encadre hiérarchiquement l'équipe technique en charge de l'organisation de l'événementiel et assure sous la responsabilité du responsable du pôle, la coordination technique des événements organisés par le syndicat mixte,	360,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
	Agent technique et de maintenance	4	C2	Adjoint technique principal 2ème et 1ère classe	Emploi nécessitant un niveau d'étude de niveau CAP BEP dans un domaine technique, Assure sous la responsabilité et le contrôle du chef d'équipe l'entretien et la maintenance des équipements gérés par le syndicat mixte	330,00 €	Dans la limite du plafond réglementaire
		0		Adjoint technique 2ème et 1ère classe			